

REUNION DES MINISTRES DES FINANCES DE LA ZONE FRANC

– Brazzaville, le 13 avril 2018 –

RESOLUTION DES MINISTRES

1 Les ministres chargés des finances des pays de la Zone franc réunis à Brazzaville (République
2 du Congo) le 13 avril 2018 :

3 1) Constatent que dans un contexte de reprise de l'activité économique mondiale en 2017
4 (croissance de 3,8% contre 3,2% en 2016), les performances des pays de la Zone franc
5 continuent d'être fortement contrastées.

6 La croissance est restée soutenue dans l'UEMOA, avec un taux qui s'est situé à 6,7% en 2017,
7 après 6,6% en 2016, grâce à la bonne tenue de l'ensemble des secteurs. Dans la CEMAC, la
8 récession s'est poursuivie. Le taux de croissance s'est établi à -0,2 % en 2017 contre -0,1% en
9 2016, en liaison avec les contreperformances du secteur pétrolier dans tous les pays
10 producteurs, à l'exception du Congo. Dans le même temps la croissance du secteur non
11 pétrolier s'est replié à 0,2 % contre 1,3 % en 2016, en rapport essentiellement avec la déprime
12 dans les branches agriculture et BTP. Aux Comores, la croissance a continué à la hausse, de
13 2,2% en 2016 à 3% en 2017, grâce, entre autres, à un contexte plus porteur suite à la fin de la
14 crise énergétique, la relance de la demande et la reprise des investissements publics.

15 2) Prennent acte de l'état de la convergence des politiques macroéconomiques en 2017,
16 marquée par une amélioration des performances, qui restent, toutefois, en deçà des attentes.

17 Deux pays respectent tous les critères de premier rang en 2017, alors qu'aucun ne les
18 respectait en 2016. Ils étaient cependant sept à les avoir respectés en 2014. Dans l'UEMOA, la
19 Guinée-Bissau et le Sénégal respectent les trois critères de premier rang, le Togo respecte les
20 deux critères liés à l'inflation et au solde budgétaire global, les autres pays respectent les deux
21 critères liés à l'inflation et à l'endettement. Dans la CEMAC, aucun pays ne respecte en 2017
22 les quatre critères de convergence de premier rang : la Guinée Equatoriale et le Tchad
23 respectent trois critères sur quatre à l'exception de celui portant sur l'absence d'arriérés de
24 paiement ; le Cameroun et le Gabon respectent deux critères, ceux relatifs à l'inflation et à
25 l'endettement ; la Centrafrique respecte aussi deux critères, ceux afférant au solde budgétaire
26 de référence et à l'endettement. Le Congo, quant à lui, respecte un seul critère, celui portant
27 sur l'inflation. Les Comores respectent quant à elles deux critères (les plafonds d'inflation et
28 de dette publique) sur quatre.

29 Le critère du solde budgétaire est respecté par six pays de la Zone franc en 2017 (contre deux
30 pays en 2016, cinq pays en 2015 et neuf en 2014) : il s'agit de la Guinée-Bissau, du Sénégal
31 et du Togo dans l'UEMOA et de la Centrafrique, la Guinée Equatoriale et du Tchad dans la
32 CEMAC. Dans l'UEMOA, le déficit budgétaire global est resté stable en 2017 (-4,3% du PIB
33 comme en 2016). Dans la CEMAC, le solde budgétaire de référence a été globalement
34 conforme à la norme communautaire (-1,3% du PIB), alors que des changements
35 méthodologiques ont été introduits. Aux Comores, la cible de solde budgétaire de base n'est

36 pas respectée malgré une légère réduction du déficit du solde budgétaire (6,1% du PIB en
37 2017 contre 7,7% en 2016).

38 Quatorze pays de la Zone franc ont respecté le critère lié à l'inflation en 2017. Au niveau de
39 l'UEMOA, le taux d'inflation s'est élevé à 0,8% en 2017. Cette évolution est notamment liée
40 à la hausse des prix des produits alimentaires et au ralentissement de la baisse des prix des
41 transports. Tous les Etats de l'UEMOA ont ainsi affiché un taux d'inflation inférieur au
42 plafond communautaire fixé à 3%. Dans la CEMAC, le taux d'inflation a été ramené à 1,0%
43 en 2017 contre 1,1% en 2016, en raison essentiellement de la faiblesse de la demande
44 intérieure et de l'amélioration de l'offre des produits vivriers et céréaliers dans les principaux
45 bassins de production. Tous les pays de la CEMAC ont respecté ce critère de convergence, à
46 l'exception de la Centrafrique pour lequel le taux d'inflation s'est élevé à 4,1% en raison de
47 l'insécurité sur les voies d'approvisionnement. Aux Comores, le taux d'inflation ralentit pour
48 atteindre 1% après un taux de 1,8% en 2016. Ce ralentissement s'explique par le recul des prix
49 des fonctions « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles », « Transport » et «
50 Communication », qui constituent une part conséquente du panier du ménage comorien.

51 Le critère d'endettement public a été respecté par treize des Etats de la Zone franc. Le Togo et
52 le Congo ne respectent pas ce critère. Au sein de l'UEMOA, le ratio de l'encours de dette
53 intérieure et extérieure sur le PIB nominal a progressé, passant de 43,8% en 2016 à 44,4% en
54 2017. Dans la CEMAC, l'endettement public a poursuivi sa progression, passant de 44,6 % du
55 PIB en 2016 à 45,4 % du PIB en 2017. Dans l'Union des Comores, le niveau d'endettement a
56 légèrement baissé passant de 31,5% du PIB en 2016 à 28,7% du PIB en 2017.

57 Tous les pays de la CEMAC ont accumulé des arriérés extérieurs ou intérieurs en 2017 en
58 raison des difficultés budgétaires et de trésorerie induites par la dégradation de la situation
59 macroéconomique de la zone. Aux Comores, des arriérés sur le service de la dette extérieure
60 ont également été observés en 2017.

61 3) Relèvent que les prévisions macroéconomiques pour 2018 demeurent contrastées entre les
62 régions de la Zone franc et conviennent dans ce contexte de tout mettre en œuvre pour
63 renforcer la convergence.

64 Dans l'UEMOA, la croissance pourrait atteindre 6,9% en 2018, portée par une amélioration
65 des performances dans la plupart des secteurs. Toutefois, des risques pèsent sur ces
66 perspectives : aléas climatiques compte tenu de la prépondérance du secteur primaire dans
67 l'activité économique des États membres, risque de dégradation de l'environnement
68 international, de la conjoncture économique du Nigéria et risque sécuritaire dans la zone du
69 Sahel. Les déficits budgétaires devraient se réduire en 2018 : le solde budgétaire global
70 passerait ainsi de -4,3% du PIB en 2017 à -3,6% du PIB en 2018 sous l'effet d'une importante
71 hausse des recettes fiscales de 12,5%. De la même façon, l'endettement public se réduirait
72 pour s'établir à 43% du PIB, contre 44,4% en 2017. L'inflation devrait rester modérée, ce au
73 regard des perspectives de production du secteur agricole et de l'évolution à la baisse des
74 cours sur le marché international.

75 Dans la CEMAC, les perspectives pour l'année 2018 sont plus favorables, grâce
76 principalement à l'amélioration des termes de l'échange, la mise en œuvre des réformes
77 prévues dans le cadre du Programme des Réformes Économiques et Financières de la
78 CEMAC (PREF-CEMAC), et la poursuite de la mise en œuvre des programmes conclus par
79 les pays avec le FMI. Ainsi, la croissance repartirait à la hausse pour atteindre 1,7 % en 2018
80 en relation avec le dynamisme du secteur pétrolier au Congo et au Tchad et des branches
81 agriculture, industries et services marchands dans bon nombre de pays. L'inflation resterait
82 contenue à 1,8%, sous le seuil communautaire. La résorption du déficit budgétaire, base
83 engagement, hors dons, se poursuivrait ; ce qui le ramènerait à 2,5 % du PIB après avoir été de
84 3,3 % du PIB en 2017.

85 Enfin, aux Comores, la croissance devrait continuer d'évoluer à la hausse et dépasser les 3%
86 en 2018 grâce notamment à un vaste programme d'investissements, une relance de la
87 consommation privée et une bonne tenue des produits de rentes.

88 Il ressort de ces résultats que les Etats doivent poursuivre leurs efforts d'amélioration de la
89 convergence économique nominale dans chaque sous-région et aux Comores, en accordant
90 une attention particulière à l'assainissement urgent des finances publiques. Les déficits
91 budgétaires se sont creusés dans de nombreux Etats, les dettes publiques ont progressé et
92 certains pays ont accumulé des arriérés de paiement. Des mesures contribuant à résorber ces
93 déséquilibres sont indispensables, et leur mise en œuvre urgente, pour renforcer la stabilité
94 financière de la Zone franc et contribuer à la convergence budgétaire nécessaire au bon
95 fonctionnement des unions économiques et monétaires.

96 4) Saluent la présentation du rapport sur la convergence réelle pour l'année 2017, permettant
97 d'apprécier les évolutions à travers une série d'indicateurs.

98 En ce qui concerne l'évolution du niveau de vie, l'homogénéisation entre les pays de
99 l'UEMOA s'est détériorée légèrement en 2017. Par ailleurs, des divergences persistent en
100 raison de trajectoires de croissance et de politiques sociales différenciées, ce qui contribue au
101 maintien de disparités en valeur absolue et dans les rythmes de convergence. Dans la
102 CEMAC, les écarts demeurent importants, notamment en raison des réponses différentes aux
103 chocs macroéconomiques subis par la zone.

104 S'agissant de l'intégration commerciale, la part du commerce intracommunautaire dans le
105 commerce extérieur total des pays reste très faible. Elle progresse légèrement dans l'UEMOA
106 (11,6% en 2016 contre 10,7% en 2015). Dans la CEMAC, les échanges intracommunautaires
107 rapportés aux échanges totaux sont établis à 3,6% en 2017 contre 2,9% en 2016. Les Etats
108 sont, par conséquent, invités à mettre en place des mesures visant à renforcer l'intégration
109 commerciale et à lever les obstacles subsistants au commerce intracommunautaire.

110 Le climat des affaires s'est amélioré depuis 2014 dans tous les pays de l'UEMOA et quatre
111 pays de la CEMAC (Cameroun, Congo, Tchad et Centrafrique) ont progressé au classement
112 de l'indicateur *Doing Business* de la Banque mondiale. Cependant, dans le rapport 2018, les
113 pays de la Zone franc continuent d'occuper le bas du classement *Doing Business*, la meilleure

114 place étant occupée par la Côte d'Ivoire (à la 139ème position). Les efforts en matière
115 d'amélioration du climat des affaires doivent donc être poursuivis dans l'UEMOA et aux
116 Comores et constituer une priorité dans la CEMAC.

117 S'agissant de l'intégration financière, les situations demeurent très variées entre les deux
118 sous-régions. Le marché interbancaire régional de l'UEMOA connaît une activité significative
119 En revanche, le marché interbancaire de la CEMAC, bien qu'ayant connu une hausse du
120 nombre de transactions par an au cours de ces dernières années (83 en 2017 contre 40 en 2016
121 et 14 en 2015), reste encore à un stade embryonnaire. Il est caractérisé par une liquidité
122 relativement abondante, un problème de segmentation, et un nombre limité de transactions.
123 Cependant, la CEMAC a enregistré des progrès notables en matière de renforcement de
124 l'intégration financière avec la décision prise par la Conférence des Chefs d'Etat de la
125 CEMAC d'octobre 2017 à N'Djaména de fusionner les deux marchés financiers jusqu'alors
126 existants dans la sous-région. Une meilleure intégration des marchés de capitaux et le
127 développement du crédit et du secteur bancaire en Zone franc pourraient renforcer
128 l'intégration financière dans les deux sous-régions.

129 La mise en œuvre du programme économique régional (PER II) progresse légèrement dans
130 l'UEMOA où 60,8% des projets sont en cours de réalisation (contre 58,8% en 2016). Dans la
131 CEMAC, plusieurs projets ont été amorcés dans le cadre du PER, mais le bilan de la première
132 phase est mitigé et appelle à plus de dynamisme dans la mise en œuvre de la seconde phase du
133 programme couvrant la période 2017-2021.

134 En matière d'harmonisation de la législation à l'échelle régionale, des textes majeurs doivent
135 encore être transposés ou appliqués afin de contribuer pleinement à l'intégration régionale et à
136 la convergence réelle des pays de la Zone franc.

137 Face à des situations très hétérogènes marquées par une convergence réelle et une intégration
138 régionale qui peinent à progresser, les ministres réitèrent leur détermination à accélérer la
139 convergence réelle, notamment par une mise en œuvre effective des programmes
140 économiques régionaux et à travers la bonne application des réglementations
141 communautaires.